

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

Date de convocation et d'affichage :

Le 28 juin 2023

Date d'affichage du Compte rendu :

01 septembre 2023

Séance du Lundi 03 juillet 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : **13** – Présents : **07** – Votants : **09**

Le trois juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures et cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud MILLORIT

Etaient présents : *MILLORIT Anne-Gaud, LANGUILLE Sophie, TARDIVEL Mickael, VAN DAELE Karel, OLLIVRO Vassili, ROBILLARD Sylvie, CAOUISSIN Azillis,*

Absents excusés : *LEDOUIT Mickaël donne procuration à ROBILLARD Sylvie, ROUZIC Enguerrand donne procuration à MILLORIT Anne-Gaud, AUPETIT Irène, GAUDIN Julie, PEROT Fanny,*

Absents : *DELAIRE Edouard,*

Secrétaire de séance : *CAOUISSIN Azillis*

Madame la Maire annonce le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h50

Les procès-verbaux du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité (09 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2023.
2. Informations communautaires
3. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
4. Patrimoine : Aides aux travaux de M. et Mme BARTHES
5. Vente du tracteur communal et de ses équipements
6. Projet de parc éolien « du ruisseau de Margot » sur la commune de Bréhand – avis
7. Affaires scolaires : Remboursement de la cantine

8. Finances – convention refacturation à la commune de Bréhand des frais liés aux transports scolaires
 9. Office du Tourisme – convention de mise à disposition de personnel
 10. Garage – Location de Mme PAYTRA
 11. ADAC – Adhésion à la veille sur les financements de projets
 12. Finances – Renouvellement de ligne de trésorerie
 13. RH - secrétariat
 14. Questions diverses
-

1. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Madame le maire fait part des points d'actualité au niveau de Lamballe Terre et Mer :

- Le rapport de la Cour régionale des comptes a été présenté en Conseil communautaire et rendu public. Un certain nombre de points à corriger ont été listés, certains ont déjà fait l'objet d'application comme la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement équilibré. Un bilan de l'application des recommandations doit être faite dans un an.
- Un travail est en cours sur la révision des statuts et de la définition des compétences d'intérêt communautaire. Il fera l'objet de différentes séances de travail d'ici la fin de l'année.
- L'appel à candidature pour le Conseil de développement a été lancée, les communes sont invitées à le relayer auprès de tous les citoyens (bulletins communaux, site internet, page facebook, etc...)

2. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Devis

- CDG – Étude du dossier CNRACL - M. MALA BURGUETE Albert – 138,00€
- Marquage Bardage Signalisation – Devis n°5751 – traçage zone bleue parking HSTV / passage piéton HSTV / place de la Carrière - 1250,86€
- Jézéquel Publicité – Devis DV6742 – panneaux disque de stationnement - 108,00€
- Gigapro – Devis DV8083 – Achat 2 disques externes (école)
- Gigapro – Devis DV8004 – Renouvellement de la maintenance informatique
- Gigapro – Devis DV7954 – Anti-virus + parfeu
- L'Abri des Temps – Devis 64 – livres école – 264,62€
- CAP ARMOR
 - Piscine de la Tourelle – Devis 150623 - 262,14€
 - Zab Zarbe – Devis 2023-06-01 – 200,00€
 - Plérin Kart'Indoor – Devis 2306-00211 – 231,00€
 - Lili Récup – Devis 2023 – 540,00€
 - Zooparc tregomeur – devis 2306053 – 209,50€

- Heur et Ka – Devis 2023-D0164 – 240,00€
- Lantic Parc Aventure – Devis 6479c8a4c4cda – 210,00€
- LMD – Devis 230605001 – 358,00€
- Écurie de L’Heroudek – devis DEV000009 – 252,06€
- Léna Confection – Devis D-00022 – 240,00€
- Artfistik – Devis DC1241 – 370,00€
- L’œil de Lou – Devis Cap Armor- 375,00€
- Grand Site de France Cap Erquy -Cap Fréhel – Devis 2023.61 – 81,00€
- La Maison Pêche et Nature des Côtes d’Armor – Devis DE00001662 – 131,00€
- Bamba Arte – Devis 20230402 – 150,00€
- Station Sports Nature – Devis n°45 – 164,50€
- Herbarius – Devis 23071101 et 23080101 – 231,00€
- C’est l’Essentiel – Devis 2023-012 – 220,00€
- Briqueterie / maison de la Baie – Devis 18/2023 – 104,00€
- Equiloen – Devis du 23/04/2023 – 200,00€

b. Urbanisme

Type	Nom demandeur	Nom propriétaire	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
DP	M. LATOUCHE Jean-Pierre	M. LATOUCHE Jean-Pierre	5 rue de la Pompe	Remplacement des fenêtres en bois	Ok 25/05/2023
DP	Mairie de Moncontour	Mairie de Moncontour	Place de l’Éperon	Restauration du mur	Ok 25/05/2023
DP	M. ROHRBACHER Emmanuel	M. ROHRBACHER Emmanuel	8 rue du Réals	Pose de boîtier ENEDIS	En cours 26/06/2023
CUa	Maître LE LEVIER Yann	Maître LE LEVIER Yann	28 rue Veillet- Dufrêche		26/05/2023
CUa	IN EXTENSO BRETAGNE	M. GANDIN Alexis	16 rue de la Victoire		26/05/2023
CUa	Me Julien GLERON	Me Julien GLERON	La Priauté		26/06/2023

D2023 05-01 – PATRIMOINE : AIDES AUX TRAVAUX DE M. ET MME BARTHES

La commune de Moncontour est « Petites Cités de Caractère » de Bretagne depuis 1976. Elle est ainsi engagée dans une politique de protection, de restauration et de valorisation des patrimoines qui la constituent.

Par délibération du Conseil Municipal du 29 août 2022, la commune a mis en place un dispositif de soutien financier en faveur des personnes privées engageant des travaux de restauration d'édifices patrimoniaux protégés par un Site Patrimonial Remarquable (SPR) et identifiés dans le cadre du Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines adopté par la commune (PPMVP).

Le montant de l'aide accordée par la Commune est de 5%, plafonnée à 2 500,00€ des dépenses subventionnables par dossier dans la limite globale de 10 000,00€ par an et concerne la main d'œuvre et les matériaux de qualité utilisés pour des travaux visibles depuis l'espace public. La subvention est calculée sur le montant TTC des travaux, à l'exception des travaux réalisés pour le compte de structures récupérant la TVA (certaines SCI et les entreprises).

Par délégation de signature, et après instruction par la Commission Urbanisme, Monsieur Mickaël TARDIVEL, adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme atteste que :

le dossier (DP 02215322A0014) de Madame et Monsieur BARTHES, sis 5, rue du Docteur Sagory concernant la restauration du mur de l'enceinte, des travaux sur une cheminée et un escalier extérieur, présentant un montant de travaux éligibles de 40 229,87€ (variante avec façade avant avec vue au 2/3 et sans la fenêtre arrière)

Inventaire des travaux vue de la rue Maison Mr et Mme Barthes

Fournisseur	Atelier	Description	Montant H.T	TVA	Montant TTC	
Maccé	Cheminée	3a Echaufaudage	1 600,00 €	10	1 848,00 €	
		3.b joints à la chaux +sable	2 305,20 €	10	2 535,72 €	
		3.c Peprise du bandeau	416,26 €	10	457,89 €	
		3.d Pose d'un gougeon	180,00 €	10	198,00 €	
	Mur d'enceinte	5.a Pose et dépose d'un échafaudage	705,00 €	10	863,50 €	
		5.b joints à la chaux +sable	3 600,32 €	10	4 057,15 €	
		5.c Ensemble voûte	350,00 €	10	385,00 €	
		5.d Marches extérieures	330,00 €	10	363,00 €	
		5.e Depose et repose maçonnerie	515,26 €	10	566,79 €	
	Façade principale	Echaufaudage	2 000,00 €	10	2 200,00 €	
Joints chaux + sable		6 605,00 €	10	7 353,50 €		
Total Maccé			20 828,54 €		22 697,73 €	
Mammias	Fenêtres maison rue Dr Sagory	Fabrication fenêtre	9 770,00 €	10	10 747,00 €	
		8 vitrages feuilletés	2 104,00 €	10	2 402,40 €	
		Peinture	670,00 €	10	737,00 €	
	Fenêtre dépendance sur rue	Deux ouvrants	1 002,00 €	10	1 190,20 €	
		Une fenêtre à meneau	5 221,00 €	10	5 743,10 €	
	Fenêtre rue des dames (arrière)	Vitrage feuilleté	1 707,30 €	10	1 878,03 €	
		Total Mammias			22 697,73 €	
	Total			43 526,27 €		40 229,87 €
	Subvention 5% Commune			2 176,31 €		2 011,49 €
	Subvention 15 % Région			6 528,94 €		6 034,48 €



Ratio vue 2/3



Rue des dames : fenêtre de droite un peu cachée

soit accompagné à hauteur de 5% : 2 011.49€ variante avec façade avant avec vue au 2/3 et sans la fenêtre arrière)

L'opération faisant objet de la subvention communale devra débuter dans le délai de 2 ans à compter de la décision de subvention et se terminer dans le délai de 2 ans à compter de la décision de subvention. En cas de non-respect de ces délais, la subvention sera annulée.

La subvention communale sera versée après réalisation de l'opération, en conformité avec l'autorisation de travaux d'une part et la décision d'attribution d'autre part, et sur présentation des factures acquittées. Le montant de la subvention communale ne pourra en aucun cas être revu à la hausse et sera, le cas échéant, réduit au prorata des dépenses réelles justifiées.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 août 2022 relative à l'attribution de subvention par la commune aux propriétaires effectuant des travaux de restauration d'édifices patrimoniaux situés en SPR,

Vu le dossier présenté par Madame et Monsieur BARTHES - Structure concernant la restauration de son immeuble situé 5 rue du Docteur Sagory;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) accorde une subvention de 2 011.49€ à Madame et Monsieur BARTHES - Structure concernant la restauration de son immeuble situé 5 rue du Docteur Sagory.

D2023 05-02 – VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL ET DE SES EQUIPEMENTS

Monsieur Mickaël LEDOUIT, adjoint au Maire en charge des Services Techniques, informe les conseillers que M. Étienne DORÉ souhaite acheter le tracteur communal hors service et sa remorque, non utilisés par nos agents.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, (8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- **APPROUVE** la cession du tracteur communal à M. Étienne DORÉ au prix de 1 000,00€, l
- **APPROUVE** la cession de la remorque à M. Étienne DORÉ au prix de 1 000,00€.
- **AUTORISE** Madame la Maire et M. Mickaël LEDOUIT à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

D2023 05-04 – AFFAIRES SCOLAIRES : REMBOURSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. Mickaël TARDIVEL, adjoint au Maire, en charge des affaires scolaires informe que suite à un souci de santé, une enfant scolarisée à l'école de « La Providence » ne fréquente plus la restauration scolaire début mai 2023. Mme LE GALL, mère de l'enfant, a informé oralement la maîtresse de sa fille mais a omis d'avertir soit le responsable de la restauration scolaire ou le secrétariat de la mairie comme indiqué dans le règlement et le dossier d'inscription scolaire. Début juin, constatant cette anomalie, nous l'avons contactée et à sa demande nous avons désinscrit sa fille pour le mois de juin 2023.

Or d'après le règlement scolaire, la cantine du mois de mai est due.

Considérant les problèmes de santé de sa fille l'empêchant de fréquenter la restauration scolaire, Mme LE GALL sollicite la bienveillance des conseillers municipaux et demande l'annulation ou le cas échéant le remboursement de la restauration scolaire du mois de mai 2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **VALIDE** l'annulation ou le cas échéant le remboursement de la restauration scolaire du titre émis pour le mois de mai 2023 uniquement sur présentation d'une attestation médicale stipulant que l'enfant doit suivre un régime alimentaire spécifique.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette cession
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

D2023 5-5 – FINANCES – CONVENTION REFACTURATION À LA COMMUNE DE BRÉHAND DES FRAIS LIÉS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme la Maire informe les conseillers municipaux que les frais liés aux transports scolaires pour les enfants scolarisés à Moncontour et à Bréhand sont historiquement partagés à hauteur de 50% entre nos deux communes.

Apparemment aucune convention n'a été prise pour officialiser cet accord.

Désormais pour nous permettre de recouvrir cette somme, il convient de valider la convention ci-jointe.

Cette convention a été soumise également à M. Yves RUFFET, maire de la commune de Bréhand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **VALIDE** la convention ci-jointe
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

D2023 05-06 – OFFICE DU TOURISME – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme la Maire informe les conseillers que pour nous permettre de recouvrir les frais de personnel liés à l'entretien du bureau de l'Office du Tourisme mis à disposition, nous devons joindre la convention établie avec la SPL LTM Tourisme.

Or la SPL LTM Tourisme et nous-même n'avons pas cette dernière. Il convient donc de valider la convention ci-jointe. La durée est de trois ans à compter du 01 janvier 2022 afin de pouvoir établir un titre concernant les heures d'entretien des locaux de l'année précédente et elle est renouvelable par tacite reconduction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **VALIDE** la convention ci-jointe
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

D2023 05-07 – GARAGE LOCATION MADAME PAYTRA

M. Mickaël LEDOUIT présente la demande de Mme PAYTRA Marie-Claire requérant l'autorisation de réoccuper le garage situé venelle Verdier.

Pour mémoire, le bail est toujours actif mais la délibération D2022-07-10 validée en conseil municipal le 11 juillet 2022 précise que les loyers ne seront plus réclamés jusqu'à réparation du portail.

Les travaux de réfection étant réalisés, Mme PAYTRA Marie-Claire peut de nouveau utiliser le garage. Il est donc proposé d'émettre le loyer à son encontre à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **VALIDE** la proposition présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

D2023 05-08 – ADAC – ADHÉSION À LA VEILLE SUR LES FINANCEMENTS DE PROJETS

Mme la Maire rappelle aux conseillers que la commune adhère à l'ADAC – Agence Départementale d'Appui aux Collectivités pour l'aide aux projets techniques.

Depuis quelques mois, l'ADAC propose d'accompagner les collectivités dans la recherche de financements permettant la réalisation de leurs projets.

Pour continuer à bénéficier de la veille sur les financements de projets, c'est-à-dire une information mensuelle sur les subventions disponibles pour les collectivités et les conseils de la personne en charge d'aider les communes dans la recherche de financement de projet, il convient d'adhérer à cette nouvelle mission.

L'adhésion annuelle pour la commune de Moncontour est de 100€/an.

Les adhérents peuvent également être accompagné dans une démarche de recherche approfondie de financement et de montage de dossier des demandes de subventions, cette assistance à maîtrise d'ouvrage est une prestation payante.

Cette adhésion est reconduite automatiquement chaque année et peut être annulée au plus tard le 15 décembre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **VALIDE** la proposition présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

D2023 05-09 – RH - SECRÉTARIAT

La DGS titulaire du poste au secrétariat est en arrêt maladie depuis le 1^{er} septembre 2022. Suite à une demande de congés longue maladie, la date de son retour prochain reste incertain. Notre secrétaire en charge de l'accueil assure l'intérim depuis le 01 février 2023. Elle assume une partie des missions de la DGS et le une bonne partie des missions de l'accueil. Cette situation ne pouvant perdurer, nous avons lancé un recrutement pour le poste de DGS d'un an. Cette offre est restée sans réponse.

Dans un premier temps, il convient de trouver une solution concernant le mois de juillet et d'août et de contacter les missions temporaires du CDG pour recruter une DGS en intérim puis soit de continuer avec une mission temporaire tout au long de l'arrêt de notre DGS soit de créer un second poste de DGS et d'embaucher une titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) décide de :

- **CRÉER** un poste de DGS à temps complet ouvert aux titulaires
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document inhérent à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

Trédaniel - révision du PLU - nous avons émis le souhait d'être consulté au cours de la procédure.

Terrain constructible et projets commerciaux :

La rencontre avec les commerçants, puis les élus de Trédaniel a confirmé le fait qu'il y a 2 projets d'installation commerciale envisagé sur la zone de l'Espérance : celui à côté d'Aviva et celui à côté de Piéto.

Le Plan Local d'Urbanisme de Trédaniel autorise actuellement ce type de projet.

En revanche la réglementation liée à l'assainissement pourrait bloquer ces deux projets. Il a été convenu avec les élus de Trédaniel qu'Anne-Gaud MILLORIT se renseignerait pour le terrain lié à la station d'épuration de Moncontour, classée comme non conforme par la DDTM, et que Christophe Robin, maire de Trédaniel se renseignerait sur le terrain côté Piéto, qui serait en assainissement non collectif, avec une partie du terrain en zone humide.

SPL Tourisme – Ferme du Botrai.

Mme AUPETIT a interpellé par mail le Conseil municipal sur l'avenir de la Ferme du Botrai, qui a été abordé en Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Tourisme. La position proposée par Mme AUPETIT est d'être favorable à ce que la Ferme du Botrai ne soit plus gérée par la Société Publique Locale Tourisme, mais directement au sein des services de Lamballe Terre et Mer. Mme AUPETIT craint que la Ferme du Botrai ne soit vendue ultérieurement, elle est contre et défend le fait que cela reste un service public au sein de Lamballe Terre et Mer. Les conseillers décident de suivre l'avis de Mme Irène AUPETIT,

Fin de la séance à 22h33

LISTE DES DELIBERATIONS

D2023 05-01 – PATRIMOINE : AIDES AUX TRAVAUX DE M. ET MME BARTHES

D2023 05-02 – VENTE DU TRACTEUR COMMUNAL ET DE SES EQUIPEMENTS

D2023 05-03 – PROJET DE PARC ÉOLIEN « DU RUISSEAU DE MARGOT » SUR LA COMMUNE DE BRÉHAND - AVIS

D2023 05-04 – AFFAIRES SCOLAIRES : REMBOURSEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

D2023 05-05 – FINANCES – CONVENTION REFACTURATION À LA COMMUNE DE BRÉHAND DES FRAIS LIÉS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

D2023 05-06 – OFFICE DU TOURISME – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

D2023 05-07 – GARAGE LOCATION MADAME PAYTRA

D2023 05-08 – ADAC – ADHÉSION À LA VEILLE SUR LES FINANCEMENTS DE PROJETS

D2023 05-09 – RH - SECRÉTARIAT